

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33
Membres présents : 28
Procurations : 4
VOTES : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/5/10

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un du mois de septembre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le quinze septembre 2021.

Présents

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémi, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CHIARAMELLA Yves, KUENTZ Adèle, NICOLAS Laurent, MAENHOUT Bernard et ROUX Lionel.

Procurations

Monsieur CHIARAMELLA Yves donne procuration à Madame CLAUZIER Elisabeth ;
Monsieur NICOLAS Laurent donne procuration à Monsieur EYRAUD Joël ;
Monsieur MAENHOUT Bernard donne procuration à Madame BAILLE Juliette ;
Monsieur ROUX Lionel donne procuration à Monsieur BETTI Alain.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Sollicitation d'un partenariat avec la Région Sud dans le cadre d'un contrat d'objectif « Prévention, tri des déchets et économie circulaire »

Monsieur le Président rappelle que la transformation d'un modèle économique linéaire (produire – consommer – jeter) à un modèle économique circulaire est au cœur des orientations de la planification régionale de prévention et de gestion des déchets adoptée dans le cadre du SRADDET le 15 octobre 2019.

Dans cette perspective, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose la mise en œuvre d'une stratégie régionale et de nouveaux dispositifs d'accompagnement en vue d'une autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a ainsi adopté un nouveau cadre d'intervention ambitieux pour soutenir les mesures de prévention, de tri et de gestion des déchets portées par les Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétents en la matière.

Il est donc proposé aux collectivités qui sollicitent un soutien financier régional de signer un Contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire » les engageant dans une démarche globale de prévention et de gestion des déchets.

La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) s'est d'ores et déjà inscrite dans cette démarche en faisant acte de candidature pour la signature de ce contrat, le 08 juillet 2021 et en adressant à la Région SUD son projet de Contrat d'Objectifs, qui s'inscrit pleinement dans les priorités régionales.

Parmi les actions emblématiques que la CCSPVA souhaite inscrire dans son contrat d'objectif, peuvent être citées :

- L'instauration d'une commission consultative pour la prévention et la gestion des déchets.
- L'adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 d'ici fin 2022 et le recrutement d'un chargé de mission pour sa mise en œuvre.
- La définition d'une stratégie pour une prise en charge différenciée des déchets des activités économiques assimilés aux déchets des ménages (automatisation du contrôle d'accès en déchèteries, création d'un pont bascule, création d'une matériauthèque...).
- La généralisation du tri à la source des biodéchets alimentaires (création micro plate-forme de compostage, développement du compostage individuel...).
- L'augmentation des quantités de déchets d'emballages ménagers triés (finalisation du remplacement des conteneurs, prestations de sensibilisation, supports de communication...).
- Le développement des actions Zéro déchet Plastique.

Il est rappelé qu'une partie de ces actions est d'ores et déjà engagée, notamment l'automatisation du contrôle d'accès sur les déchèteries, en place depuis le 1^{er} avril 2021, et le tri à la source des biodéchets grâce au programme LIFE qui a démarré le 1^{er} janvier 2021 pour 3 ans.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de délibérer afin de valider le contenu du projet de contrat d'objectif et de l'autoriser à le déposer auprès des Services Régionaux.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le contenu du contrat d'objectifs de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance « Prévention, tri des déchets et économie circulaire » tel que présenté ce-jour.

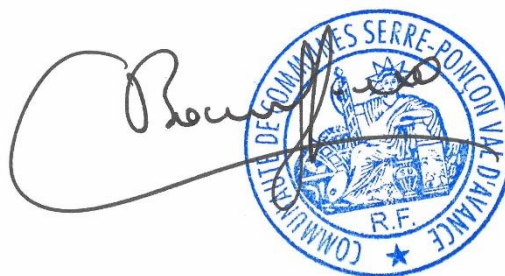
- Autorise le Président à déposer ce contrat d'objectifs auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et à solliciter un partenariat dans le cadre du dispositif correspondant.
- Autorisent le Président à signer ce contrat d'objectifs avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 23 septembre 2021
Et de la publication le 28 septembre 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.